

Mercredi matin, 25 janvier 2017

Interpellations de la Direction des finances

42 2016.RRGR.626 Interpellation 132-2016 Amstutz (Corgémont, Les Verts) Investir dans l'industrie fossile : des placements risqués

N° de l'intervention: 132-2016
Type d'intervention: Interpellation
Déposée le: 08.06.2016
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts)
(porte-parole)
Cosignataires: 8
N° d'ACE: 1285/2016 du 16 novembre 2016
Direction: Direction des finances

Investir dans l'industrie fossile : des placements risqués

La violence des récentes intempéries en Europe, tout particulièrement en France et en Allemagne, a démontré la réalité et la gravité des changements climatiques. Combien de catastrophes de ce type allons-nous encore accepter de subir avant de prendre conscience de l'impact de notre mode de vie et de consommation sur l'état de la Planète ?

Nous devons nous libérer des énergies fossiles. Pour changer de cap, la transition énergétique doit notamment être pensée, planifiée et organisée depuis le haut des institutions publiques. Mais comme elles n'y arrivent pas encore, il revient aux responsables politiques d'exercer une pression pour les obliger à faire mieux. Il faut en particulier mettre de toute urgence un couvercle sur la production d'énergies fossiles : ce que les pouvoirs publics ont tant de peine à entreprendre, eux dont l'action porte exclusivement, et de manière souvent timide et inefficace, sur les émissions de CO₂.

S'occuper uniquement des émissions, c'est tenter de convaincre des millions de personnes de ne pas utiliser une énergie abondante et bon marché. Se pencher sur la production, c'est resserrer l'étau sur la responsabilité écrasante de quelques acteurs industriels. C'est déplacer le regard depuis des bilans personnels d'émissions, aujourd'hui irréconciliables avec les équilibres du climat, vers le système énergétique. C'est relier l'individu – son mode de transport, son logement, son alimentation, sa consommation – au collectif pour construire ensemble une véritable transition énergétique.

Les entreprises d'énergies fossiles ne se contentent pas de saboter les négociations destinées à fixer des objectifs politiques ambitieux de baisse des émissions. Elles animent aussi des campagnes de désinformation et publient des études « scientifiques » bidon dans le seul but d'alimenter le doute. En cultivant le doute pour paralyser l'action, elles ne cessent de retarder la prise en charge sérieuse du changement climatique alors que l'urgence est totale.

Tant que leur influence économique et politique dominera, ces entreprises et les Etats qui les soutiennent continueront d'entraîner l'humanité vers une hausse de la température de +4°C ou plus +5°C, c'est-à-dire à la catastrophe.

La campagne internationale de désinvestissement d'énergies fossiles a pour but de pousser les institutions qui gèrent l'épargne collective – banques, fonds de pension, entreprises dans lesquelles l'Etat détient une majorité d'actions – à retirer leur argent des entreprises d'énergie fossiles. Elle apporte un appui indispensable aux luttes qui, partout dans le monde, ont lieu contre l'extraction excessive d'hydrocarbures. Il est indispensable de soutenir le désinvestissement, car il envoie un signal, celui que l'ère de brûler ce que vous voulez quand vous voulez ne peut pas continuer.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Quels risques la bulle carbone représente-t-elle pour les institutions cantonales tel le secteur bancaire, les caisses de pensions, les assurances et BKW ?

2. Compte tenu de ces risques, que pense faire le Conseil exécutif pour mobiliser les acteurs financiers cantonaux ?
3. En cas de crash, à combien pourraient se monter les pertes financières pour ces mêmes institutions ?
4. Que compte faire le gouvernement pour que les grandes villes du canton encouragent les organismes de retraite de leurs fonctionnaires et les institutions sous leur responsabilité à supprimer les investissements dans les entreprises d'énergies fossiles ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. Une étude des risques CO₂ pour la place financière suisse (« Kohlenstoffrisiken für den Finanzplatz Schweiz »¹, existe seulement en allemand) commandée par l'Office fédéral de l'environnement a été publiée à l'automne 2015: elle examine, pour la première fois à propos de la Suisse, le volume des émissions liées aux investissements dans des énergies fossiles et les risques financiers qui peuvent en résulter pour le marché des fonds en actions et pour les caisses de pension. L'étude montre que les investisseurs de la place financière suisse investissent dans une mesure considérable dans des entreprises à fortes émissions de CO₂. Le marché suisse des fonds en actions finance par conséquent aujourd'hui des émissions d'un volume de 52,2 millions de tonnes d'équivalents CO₂ à l'étranger, ce qui correspond à peu près aux rejets de la Suisse en 2013. Si l'on se fonde sur les résultats de l'étude, on peut supposer que les sociétés de participation et les caisses de pension cantonales possèdent elles aussi des placements dans des entreprises à fortes émissions de CO₂, notamment à cause des caractéristiques actuellement positives de ce secteur en matière de rendements et de risques, et pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement diversifiée.
Pour atteindre l'objectif de politique climatique consistant à maintenir la hausse maximale de la température à +2°C qu'a fixé la communauté internationale, il faudra réduire drastiquement les émissions de CO₂ à l'avenir. Si une grande partie des réserves d'énergies fossiles existantes dans le monde ne peut plus être exploitée et que le prix à payer pour des émissions de CO₂ subisse une forte hausse, les entreprises concernées vont perdre de la valeur, ce qui pourrait se traduire par des pertes importantes tant pour les investisseurs que pour l'économie dans son ensemble. Outre ces risques financiers, les investisseurs risquent de ternir leur réputation s'ils ne réagissent pas suffisamment tôt et de manière appropriée aux changements intervenant dans ce contexte par rapport aux normes de la branche et à l'opinion publique.
2. C'est en principe à l'investisseur d'intégrer des risques à long terme comme le changement climatique dans sa décision d'investir. Les caisses de pension sont obligées par la loi de placer leur fortune en respectant les principes de répartition équitable des risques et de répartir les fonds entre différentes catégories de placement, régions et branches économiques.
Des efforts sont accomplis aux plans tant national qu'international pour améliorer la transparence et par exemple établir des normes comparables pour mesurer la compatibilité climatique des placements et permettre ainsi aux investisseurs de se faire une idée de leurs investissements à cet égard. Le Conseil-exécutif approuve expressément l'examen par les institutions cantonales de leurs investissements et de leurs placements sous l'angle des risques qu'ils présentent concernant le changement climatique et la recherche de solutions d'investissement plus favorables au climat. Mais comme il l'a expliqué dans sa réponse à la motion 180-2016 Amstutz (Corgémont, Les Verts), il ne relève pas de la compétence du canton d'imposer aux sociétés de participation et aux caisses de pension cantonales des consignes en la matière.
3. L'étude mentionnée plus haut a calculé pour la première fois l'ordre de grandeur potentiel des coûts climatiques pour la place financière suisse. Elle parle de pertes éventuelles de plusieurs milliards de francs si l'on affectait un prix au CO₂ (p. ex. en cas d'instauration d'une taxe ou d'un système d'échange de quotas d'émission). Selon le scénario, il faudrait tabler sur des coûts situés entre un et 6,75 milliards par an pour le seul marché suisse des fonds en actions. Une évaluation réalisée spécialement pour les caisses de pension indique que les assurés toucheraient une rente en moyenne de 2 à 4 pour cent inférieure s'ils devaient supporter le coût climatique des fonds de prévoyance placés en actions. Le montant des éventuelles pertes financières devrait fortement dépendre de la rapidité et de la prévisibilité avec lesquelles la communauté internationale va mettre en œuvre l'objectif de la limitation à 2 degrés de température en plus.

¹ <http://www.bafu.admin.ch/klima/00509/13883/index.html?lang=de>
CONVERT_01c38f09a3e74f74bae9fc737f3834c5 01.03.2017

Le Conseil-exécutif ne peut pas estimer à combien pourraient se monter les pertes financières potentielles pour les institutions cantonales. Mais les sociétés de participation et les caisses de pension cantonales appliquent toutes une politique de placement responsable, axée sur des rendements à long terme et largement diversifiée. Ce qui devrait permettre de minimiser les effets de chutes inattendues du cours de certaines entreprises ou branches et d'atténuer les risques potentiels. Les sociétés les plus concernées comme la Banque cantonale bernoise, l'Assurance immobilière Berne, ainsi que la Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) ont conscience de cette thématique. Ainsi la CPB soumet-elle par exemple périodiquement tous ses investissements à une analyse non financière (rating ESG²) et a atteint l'une des premières places dans l'évaluation des 20 plus grandes caisses de pension suisses par le WWF où elle a obtenu la couleur « verte »³.

4. Comme il l'a déjà indiqué dans sa réponse à la question 2, le Conseil-exécutif soutient les efforts accomplis pour des investissements ménageant le climat. Mais il ne considère pas de son devoir d'agir activement vis-à-vis des villes et des communes.

² ESG signifie Environment, Social and Governance, et donc la prise en compte, par les entreprises et les analystes, des questions environnementales et sociales ainsi que des questions de gestion d'entreprise.

³ Voir à ce sujet https://assets.wwf.ch/downloads/wwf_shareaction_german_report.pdf, p. 3 du rapport.